

Conditions Générales

Service de Règlement pour Places de Marché CashSentinel

V1.0 – 17 Juillet 2020

1. Table des matières

1.	Table des matières	2
2.	Définitions	4
3.	Introduction	6
4.	Portée des Services	6
5.	Assistance	7
6.	Vos responsabilités	7
6.1	Informations obligatoires à fournir par les Commerçants	7
6.2	Respect des lois obligatoires et autres engagements contractuels	8
6.3	Sécurité	8
6.4	Signalement immédiat de tout accès ou de toute Transaction non autorisé(e)	9
6.5	Exactitude de vos renseignements bancaires	9
6.6	Spécifiquement pour un Partenaire Affilié	9
6.7	Spécifiquement pour un Commerçant	9
7.	Conditions générales	10
8.	Traitement des paiements	10
8.1	Rétrofacturations	10
8.2	Exigences en matière de provisionnement de compte	10
8.3	Devise de règlement	11
9.	Frais et Commissions	11
9.1	Ouverture, utilisation et clôture d'un compte	11
9.2	Commissions du Partenaire Affilié	11
9.3	Frais administratifs en cas d'incidents	11
10.	Mesures/ résiliation des Services	12
10.1	Mesures conservatoires	12
10.2	Résiliation des Services	12
11.	Comptes Séquestres	12
12.	Erreurs	13
12.1	Signalement immédiat	13
12.2	Signalement d'erreurs qui vous avantagent	13
12.1	Informations liées aux circonstances de l'erreur	13
12.2	Corrections	13
12.3	Gel d'un compte	14
13.	Juridiction et responsabilité	14

13.1	Absence de renonciation	14
13.2	Limitations de responsabilité	14
13.3	Absence de garantie	15
13.4	Rémunération / remboursement	15
13.5	Intégralité de l'accord et droits de tiers	15
14.	Transfert des droits et obligations	15
15.	Octroi de licence ; logiciels de tiers	15
16.	Protection des données à caractère personnel	16

2. Définitions

Acquéreurs	<p>Les exploitants tels que SIX Payment Services ou Klarna, qui permettent à leurs Commerçants d'accepter des paiements en ligne avec des Systèmes de Paiement définis par les Consommateurs. Les Systèmes de Paiement définissent les règles et les normes techniques pour l'exécution des Opérations de Paiement sur les Acquéreurs qu'ils habilite et assurent le traitement des Transactions ainsi générées.</p> <p>Les Acquéreurs ont conclu des accords avec les Exploitants de Systèmes de Paiement afin d'être en mesure de traiter les paiements pour eux.</p>
Interface de programmation (« API »)	Interface numérique privée utilisée par le Partenaire Affilié et/ou ses Fournisseurs Mandatés pour échanger des informations relatives aux Transactions et les paiements sous-jacents.
Compte bancaire	Le compte bancaire détenu par un Utilisateur donné en faveur duquel le paiement (règlement) des fonds concernés sur les Comptes Séquestres sera effectué lors de la Répartition entre les parties concernées (c'est-à-dire les Acquéreurs, les Commerçants et/ou les Partenaires Affiliés, le cas échéant).
CashSentinel	CashSentinel SA, la société qui exploite les Services de Règlement.
Rétrofacturation	Rétrofacturation d'une Transaction livrée par le Commerçant ou d'un remboursement déjà crédité à la suite d'une réclamation justifiée concernant la Transaction par le Consommateur.
Identifiants	Les données d'identification et d'authentification individuelles fournies aux Utilisateurs par le Partenaire Affilié pour accéder à leurs Informations personnelles sur le Système de la Place de Marché.
Commissions	Les frais prélevés par un Partenaire Affilié sur les ventes des Commerçants sur le site du Partenaire Affilié. Les frais appliqués par un Partenaire Affilié donné à un Commerçant donné.
Consommateurs	Personnes acquéreuses auprès du Partenaire Affilié, achetant des biens aux Commerçants sur la Place de Marché du Partenaire Affilié.
Comptes Séquestres	Comptes ségrévés tenus par CashSentinel auprès d'une institution bancaire agréée, sur lesquels les fonds de paiement sont détenus, sans intérêt ni autre forme de rémunération, jusqu'à ce que toutes les conditions de paiement (règlement) de ces fonds aux

	parties concernées (c.-à-d. les Acquéreurs, les Commerçants et/ou le Partenaire Affilié, le cas échéant) soient remplies.
Partenaire Affilié Place de Marché («La Place de Marché»)	Société exploitant un site de vente basé sur un modèle de Place de Marché : le site est conçu pour vendre des biens ou des services fournis par les Commerçants, sur Internet.
Commerçants	Entité inscrite auprès d'un Partenaire Affilié et de CashSentinel afin de vendre des biens ou des services aux Consommateurs sur la Place de marché.
Système de paiement Opérateurs de Système de Paiement	Société exploitant un service permettant aux Consommateurs de payer en ligne. L'exploitant définit les règles et les normes techniques pour l'exécution des opérations de paiement dans le cadre du Système de Paiement qu'il gère. VISA, Mastercard, TWINT, Sofort sont des exemples d'Opérateurs de Systèmes de Paiement.
Informations personnelles, Données à caractère personnel	Toute information ou donnée relative à une personne physique identifiée ou identifiable, qui peut permettre l'identification de cette personne.
Plateforme de règlement («La Plateforme»)	La plateforme exploitée par CashSentinel, via laquelle CashSentinel rends les Services.
Services de règlement («Les Services »)	Le traitement via les Comptes Séquestres des flux de paiement entre les Acquéreurs, le Partenaire Affilié et les Commerçants en relation avec les Transactions ayant lieu sur la Plateforme.
Fractionnement	La répartition des fonds reçus d'un Acquéreur sur les Comptes Séquestres concernant une Transaction spécifique, entre les Commerçants (pour les biens/services vendus) et le Partenaire Affilié (commission). Le Fractionnement est géré par le Partenaire Affilié au moyen des Données de Paiement fractionné via l'API.
Données de Paiement fractionné	Les informations fournies par le Partenaire Affilié sur le mode de répartition des fonds relatifs à une Transaction donnée entre les Commerçants de base, déduction faite des Commissions du Partenaire Affilié.
Le Système Technique du Partenaire Affilié (« Le Système du Partenaire Affilié ») Fournisseur(s) de Système Technique du Partenaire Affilié (« Fournisseur Mandaté »)	Un ou plusieurs systèmes informatiques (le Système de Place de Marché) gérés par le Partenaire Affilié et/ou des fournisseurs tiers mandatés par le Partenaire Affilié pour se connecter aux Opérateurs de Système de Paiement pertinents, enregistrer des Transactions individuelles et associer les Données de Paiement fractionné, intégrer des commerçants et

	leur permettre de gérer leurs comptes. Le système du Partenaire Affilié transmet les instructions de Règlement pertinentes à CashSentinel.
Transaction	Un ordre d'achat émis par un Consommateur sur une Place de marché. En règle générale, une Transaction peut englober plusieurs biens et/ou services, fournis par un ou plusieurs Commerçants.
Conditions générales	Les présentes Conditions Générales régissant l'utilisation par le Partenaire Affilié, le(s) Commerçant(s) et/ou les partenaires et clients similaires des Services disponibles sur la Plateforme.
Utilisateur(s) (« vous »)	Le Partenaire Affilié, le(s) Commerçant(s) ou les partenaires et clients similaires utilisant les Services de Règlement.

3. Introduction

Les CG régissent l'utilisation par le Partenaire Affilié, ses Fournisseurs Mandatés, son Commerçant et/ou les partenaires et clients similaires des Services sur la Plateforme. Vous pouvez accéder directement aux rubriques en sélectionnant les liens appropriés dans la Table des matières ci-dessus. Les titres et sous-titres ci-dessus ne sont indiqués qu'à titre de référence et ne restreignent en aucun cas le champ d'application des rubriques correspondantes.

Les CG établissent un contrat ayant force contraignante entre vous et CashSentinel et s'appliquent à votre utilisation des Services.

Sauf indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'exige une autre interprétation, les CG s'appliquent tant au Partenaire Affilié qu'aux Commerçants.

Les mises à jour des CG sont communiquées aux Commerçants sur le Système du Partenaire Affilié. Ces mises à jour sont notifiées au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur.

En utilisant les Services de Règlement sur la Plateforme, vous confirmez avoir lu et accepté les présentes CG. Vous pouvez les sauvegarder ou les imprimer pour vos archives personnelles.

4. Portée des Services

Les Services fournis par CashSentinel, couvrent (sans limitation):

- L'intégration des Commerçants et les vérifications associées aux exigences réglementaires ;
- L'opération des Comptes Séquestres, sur lesquels les fonds liés aux Transactions individuelles de la Place de Marché sont reçus des Acquéreurs ;
- La consignation jusqu'à ce que toutes les conditions de paiement soient remplies ;
- Les Paiements sortants au Partenaire Affilié et aux Commerçants (sauf en cas de Rétrofacturation), selon les Données de Paiement fractionné communiquées par le Partenaire Affilié concerné sur le Système du Partenaire Affilié.

Les Services fournis par CashSentinel sont limités au traitement de fonds dans le cadre d'une Transaction en cours et ne seront pas considérés comme un investissement.

Le dépôt de fonds sur les Comptes Séquestres n'est pas productif d'intérêts. Dans cette optique, il est expressément précisé que CashSentinel n'exerce aucune activité bancaire au sens de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934, ni n'exploite aucun système de paiement soumis à l'approbation réglementaire de l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers au sens de la Loi fédérale du 19 juin 2015 sur les infrastructures des marchés financiers et les règles de conduite concernant le marché sur le négoce de valeurs mobilières et produits dérivés.

Vous êtes censé connaître, comprendre et respecter toutes les lois et réglementations applicables à votre utilisation des Services, y compris en particulier, mais sans s'y limiter : les lois relatives à la vente de biens et services, la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, la fiscalité et la prévention de la fraude fiscale, la vente dans d'autres juridictions.

En utilisant CashSentinel, dans la mesure et aussi longtemps que raisonnablement nécessaire, vous comprenez et acceptez que nous pouvons suspendre, limiter ou bloquer votre accès aux Services au cas où nous aurions le moindre doute concernant votre respect des présentes CG ; et/ou le respect des lois applicables.

5. Assistance

Si vous avez besoin d'aide concernant la Plateforme, vous pouvez contacter CashSentinel par les moyens suivants :

- E-mail: support@cashsentinel.com
- Tél.: +41 24 552 0060

Une assistance est assurée directement par l'équipe CashSentinel pendant les heures d'ouverture (de 9h à 18h du lundi au vendredi).

6. Vos responsabilités

6.1 Informations obligatoires à fournir par les Commerçants

En tant que Commerçant, afin d'utiliser les Services, vous devrez fournir à CashSentinel des informations spécifiques concernant votre société, vos activités et vos bénéficiaires effectifs.

Ces demandes de renseignements étant nécessaires au respect des exigences réglementaires obligatoires (y compris aux termes de la Loi fédérale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du 10 octobre 1997), il vous incombe d'y répondre en temps utile et de façon appropriée.

Tout manquement au respect de ces exigences peut entraîner des poursuites judiciaires et/ou la suspension ou la résiliation des Services.

6.2 Respect des lois obligatoires et autres engagements contractuels

Que vous soyez le Partenaire Affilié ou un Commerçant, CashSentinel vous fournit ses services pour autant que :

- vous avez fourni toutes les informations demandées sur votre société, ses activités et ses bénéficiaires effectifs ;
- vous avez fourni les coordonnées d'un compte bancaire détenu par votre société, en Suisse ou dans l'UE ;
- vous ne soyez pas en infraction avec les CG.

Il vous incombe également, **en tant que Partenaire Affilié**, de vous assurer de respecter les contrats en vigueur avec les Acquéreurs, notamment en ce qui concerne la nature des biens ou des services vendus.

Il vous incombe également de vous assurer que les Commerçants sur votre Place de marché ne vendent que des biens et des services qui respectent ces contrats.

En tant que **Commerçant**, il vous incombe de veiller à ce que la nature des biens et services que vous vendez sur la Place de marché soit conforme au contrat que vous avez conclu avec le Partenaire Affilié.

Toute manquement au respect de ces exigences peut entraîner des poursuites judiciaires et / ou la suspension ou la résiliation des Services.

6.3 Sécurité

Il vous incombe de sécuriser vos Identifiants concernant le Système du Partenaire Affilié, et votre mot de passe en particulier.

Afin de préserver la sécurité de leurs Identifiants, il est vivement recommandé aux Utilisateurs de :

- A. ne jamais écrire leur mot de passe sur papier ou sur un support non sécurisé ;
- B. ne pas choisir un mot de passe composé d'une succession de lettres ou de chiffres faciles à deviner ;
- C. ne pas choisir un mot de passe qu'ils utilisent déjà avec différents comptes Internet ;
- D. signaler immédiatement au Partenaire Affilié et/ou le Système du Partenaire Affilié toute suspicion de compromission de votre mot de passe;
- E. ne jamais communiquer leur mot de passe à qui que ce soit par téléphone ou par écrit ; pour éviter tout doute, il est utile de rappeler que CashSentinel ne demande jamais cette information de quelque façon que ce soit (téléphone, e-mail, etc.) ;
- F. se méfier des tentatives d'hameçonnage ou de fraude en assurant la sécurité de leur ordinateur (antivirus, balayages de logiciels malveillants, etc.) et en suivant les meilleures pratiques publiées en ligne.

6.4 Signalement immédiat de tout accès ou de toute Transaction non autorisé(e)

Vous êtes tenu d'aviser immédiatement le Partenaire Affilié lorsque vous prenez connaissance d'une perte, d'un vol, d'un détournement ou de toute autre utilisation non autorisée de vos Identifiants.

De même, vous êtes tenu d'aviser immédiatement le Partenaire Affilié si vous ne reconnaissez pas les Transactions sur le Système du Partenaire Affilié.

En tant que prestataire de Services de Règlement, CashSentinel **n'assume aucune responsabilité** concernant des transactions non reconnues et toutes opérations de Règlement exécutées par CashSentinel en conséquence d'une telle transaction non reconnue.

6.5 Exactitude de vos renseignements bancaires

Vos coordonnées bancaires sont mises à jour sur le Système du Partenaire Affilié.

Il vous incombe toutefois de vous assurer que les renseignements fournis sont exacts.

En tant que prestataire de Services de Règlement, **CashSentinel n'assume aucune responsabilité** concernant des opérations de Règlements exécutées par CashSentinel vers un compte bancaire obsolète/incorrect.

6.6 Spécifiquement pour un Partenaire Affilié

En tant que Partenaire Affilié, il vous incombe de :

- Gérer la sécurité générale du Système du Partenaire Affilié ;
- vous assurer de l'exactitude des renseignements fournis à CashSentinel via l'API, indépendamment du fait que l'information soit fournie directement ou par un Fournisseur Mandaté.

CashSentinel exécute les opérations de Règlement sur la base des informations fournies par l'API.

Le Partenaire Affilié est responsable de toute perte subie à la suite de la fourniture de données erronées par le Partenaire Affilié et/ou par ses Fournisseurs Mandatés.

6.7 Spécifiquement pour un Commerçant

En tant que Commerçant, il vous incombe de :

- vous assurer de l'exactitude des Transactions – et de vérifier, en particulier, que les fonds que vous recevez correspondent à la valeur des biens vendus;
- vous assurer de l'exactitude des commissions prélevées par CashSentinel pour le compte du Partenaire Affilié pour chaque Transaction effectuée;

Toute question relative aux Transactions, aux commissions du Partenaire Affilié ou aux modalités propres à la Place de marché doit être adressée directement au Partenaire Affilié.

7. Conditions générales

CashSentinel peut modifier les présentes CG à tout moment. Les CG révisées seront communiquées via le Système du Partenaire Affilié aux Utilisateurs, qui disposeront alors d'un délai de 30 jours pour les examiner et d'y soumettre toute objection en contactant le Partenaire Affilié.

Au-delà de cette période, et pour autant qu'elles ne fassent pas l'objet d'une objection formelle, elles seront réputées approuvées. En cas d'objection, CashSentinel pourra suspendre ou résilier votre accès au Système du Partenaire Affilié et aux Services.

8. Traitement des paiements

La Plateforme traite les Services de Règlement relatifs aux Transactions fournies par le Partenaire affilié.

Les fonds correspondants sont reçus sur les Comptes Séquestres, attribués et payés aux Commerçants respectifs, conformément aux Données de Paiement fractionné fournies par le Partenaire Affilié ou ses Fournisseurs Mandatés.

Les Commissions sur les Transactions sont versées au Partenaire Affilié conformément aux instructions données

par ce dernier dans les Données de Paiement fractionné.

Les recettes des ventes exécutées sur la Place de Marché sont versées régulièrement aux Commerçants.

8.1 Rétrofacturations

Si un Acquéreur applique une Rétrofacturation portant sur une de vos Transactions, le Fournisseur Mandaté (ou finalement CashSentinel) l'appliquera automatiquement.

8.2 Exigences en matière de provisionnement de compte

Sur la base d'une évaluation discrétionnaire des risques, CashSentinel peut activer un solde minimum roulant sur le paiement de vos Commissions (respectivement les Transactions) sur les Comptes Séquestres, à la seule fin d'atténuer son propre risque en matière de Rétrofacturations.

Dans un tel cas, le paiement de vos Commissions (respectivement les Transactions) peut être retardé jusqu'à 30 jours, et/ou payé en partie pour faire en sorte qu'un solde minimum soit maintenu, afin de couvrir toute Rétrofacturation potentielle.

Dans le cas spécifique d'un Partenaire Affilié, CashSentinel se réserve le droit d'appliquer une Rétrofacturation sur tout produit payé sur les Comptes Séquestres en relation avec le même Partenaire Affilié.

8.3 Devise de règlement

La Plateforme gère différentes devises pour les achats effectués par le Consommateur. La Plateforme assure le règlement de toutes les Transactions qui y sont réalisées en CHF.

9. Frais et Commissions

9.1 Ouverture, utilisation et clôture d'un compte

L'accès aux Services, leur utilisation et leur résiliation sont gratuits pour les Commerçants.

Dans le cas de Transactions encore en cours, et/ou de soldes restants, la résiliation des Services sera retardée jusqu'à ce que toutes les Transactions aient été réglées et payées sur votre Compte bancaire.

Si une Rétrofacturation ou des frais sont réclamés après la résiliation des Services, ils demeureront exigibles en dépit de cette résiliation.

9.2 Commissions du Partenaire Affilié

Les commissions du Partenaire Affilié sont calculées sur la base d'un accord conclu entre le Partenaire Affilié et le Commerçant.

Les Données de Paiement fractionné fournies par le Partenaire Affilié définissent le montant de la Commission qui doit être payée à ce dernier et les applique automatiquement au Fractionnement.

Le montant de la Commission versée au Partenaire Affilié pour chaque Transaction est défini par l'accord commercial entre le Partenaire Affilié et le Commerçant. Les informations concernant la Commission appliquée dans chaque Transaction sont disponibles sur le Système du Partenaire affilié.

En tant que Commerçant, il vous incombe de vous assurer que les Commissions du Partenaire Affilié prélevées sont correctes. Toute question relative à ces Commissions doit être adressée directement au Partenaire Affilié.

En tant que Partenaire Affilié, il vous incombe de vous assurer que les Commissions que vous avez communiquées dans le cadre des Données de Paiement fractionné sont correctes et conformes au contrat établi entre vous et le Commerçant.

En cas de nécessité de correction des Commissions à la suite d'erreurs commises par le Commerçant, CashSentinel se réserve le droit de prélever des frais administratifs pour traiter les corrections.

9.3 Frais administratifs en cas d'incidents

CashSentinel se réserve le droit de facturer des frais administratifs et de les débiter de tout montant détenu sur les Comptes Séquestres en cas d'incidents répétés (refus de paiement, Rétrofacturations, etc.).

CashSentinel informe le Partenaire Affilié au moins 10 jours avant l'application de tels frais administratifs.

10. Mesures/ résiliation des Services

10.1 Mesures conservatoires

Si nous avons des raisons de croire que vous utilisez CashSentinel à des fins non conformes aux présentes CG, ou que nous soupçonnons une utilisation non autorisée de vos Identifiants ou du Système du Partenaire Affilié, nous pouvons prendre des mesures conservatoires pour protéger CashSentinel, les tiers ou vous-même des risques d'annulation, d'opposition, de plainte, de fraude, de dépenses, d'amende et toute autre responsabilité.

CashSentinel décline toute responsabilité quant aux dommages en résultant.

En particulier, nous pouvons prendre les mesures suivantes (sans limitation) :

- A. suspendre, bloquer et limiter temporairement votre droit d'utiliser le Système du Partenaire Affilié, ou suspendre, bloquer, et limiter complètement votre droit d'utiliser les Services, ou suspendre, bloquer et limiter votre droit d'utiliser le Système du Partenaire Affilié dans le cadre d'une Transaction spécifique, à tout moment et sans encourir de responsabilité de ce fait;
- B. bloquer les fonds sur les Comptes Séquestres pour une période indéterminée mais raisonnable au cours de l'enquête qui sera menée;
- C. vous demander des renseignements ou vous demander de mettre à jour des renseignements inexacts que vous nous auriez fournis ;

- D. nous communiquer des informations liées à votre utilisation des Services et aux fonds détenus en votre nom sur les Comptes Séquestres avec nos banques partenaires, les autorités de surveillance, les partenaires liés au respect des règles de conformité et/ou les autorités dans le cadre de nos obligations légales en matière de conformité.

10.2 Résiliation des Services

CashSentinel se réserve le droit de résilier les Services sans justification.

Dans un tel cas, et sur la base d'une évaluation des risques, CashSentinel peut, à son gré, procéder de l'une des deux façons suivantes :

1. Une « **Clôture souple** », dans le cadre de laquelle vous êtes informé d'une date de clôture, jusqu'à laquelle CashSentinel continuera par ailleurs à traiter vos Transactions ;
2. Une « **Clôture stricte** », dans le cadre de laquelle CashSentinel résilie les Services avec effet immédiat.
3. Dans un tel cas, les Transactions ultérieures seront rejetées.

11. Comptes Séquestres

Les fonds détenus sur les Comptes Séquestre sont déposés auprès d'un établissement de crédit/d'une banque dépositaire et sont isolés des actifs propres de CashSentinel.

Dans le cadre de sa mission de facilitation et de traitement des paiements, **CashSentinel s'efforce de ne pas détenir de fonds de tiers sur les Comptes Séquestres pendant de longues périodes, étant donné qu'elle n'exerce pas d'activités (bancaires) de dépôt au sens de la Loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne.**

En cas de faillite de CashSentinel, les dispositions de la Loi fédérale sur le recouvrement des créances et la faillite sont applicables.

Sous réserve des dispositions impératives contraires du droit suisse, les présentes CG ne confèrent aucun droit aux Utilisateurs vis-à-vis de la banque dépositaire.

12. Erreurs

Une erreur est définie comme une entrée erronée présentée dans une information de Transaction d'Utilisateur disponible sur le Système du Partenaire Affilié, c'est-à-dire une entrée qui ne correspond pas à une Transaction que vous reconnaissez ou à des instructions que vous avez données.

12.1 Signalement immédiat

Les erreurs doivent être signalées au Partenaire Affilié dès leur découverte, et en tout cas au plus tard 30 jours civils après leur publication sur le Système du Partenaire Affilié.

12.2 Signalement d'erreurs qui vous avantagent

Les erreurs qui vous avantagent seront également signalées.

Par exemple, vous êtes tenu de signaler au Partenaire Affilié tout montant crédité en votre faveur sur le Système du Partenaire Affilié qui ne correspond pas à une Transaction que vous reconnaissez.

Vous acceptez de vous abstenir d'utiliser le produit d'une Transaction erronée à votre avantage.

Vous demeurez redevable du remboursement intégral et sans limite de temps des sommes versées à la suite d'une erreur.

12.1 Informations liées aux circonstances de l'erreur

Vous acceptez de nous envoyer toutes les informations en votre possession qui concernent les circonstances de toute erreur, Transaction non autorisée et/ou utilisation non autorisée des Services, et de prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour aider CashSentinel à résoudre le problème.

12.2 Corrections

Lorsqu'une erreur est portée à sa connaissance, CashSentinel déploiera tous efforts raisonnables pour la rectifier dans les meilleurs délais.

CashSentinel est expressément autorisée par les présentes à récupérer et/ou compenser tout montant qui vous a été

alloué par erreur sur la Plateforme sans préavis et/ou justification. Les dispositions relatives à l'enrichissement sans cause en vertu des articles 63 et suivants du Code suisse des obligations sont expressément réservées dans ce contexte.

12.3 Gel d'un compte

Le produit de vos Transactions peut être temporairement bloqué si CashSentinel enquête sur des Transactions erronées ou présumées frauduleuses aussi longtemps que les circonstances ayant conduit à une telle enquête ne sont pas éclaircies.

13. Juridiction et responsabilité

Les présentes CG sont régies par le droit suisse et tout litige y relatif sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents du Canton de Vaud.

13.1 Absence de renonciation

L'absence d'action ou d'objection de notre part dans le cas d'une violation des présentes CG par vous ou par d'autres personnes ne sera pas considérée comme une renonciation à l'un quelconque de nos droits.

13.2 Limitations de responsabilité

Sauf disposition contraire expresse, les Utilisateurs répondent des dommages subis par CashSentinel du fait d'un manquement aux obligations de leur part ou de la part de tiers qu'ils impliquent, notamment dans les domaines techniques, organisationnels et administratifs.

En particulier, CashSentinel est en droit de répercuter sur les Utilisateurs les éventuelles demandes de dédommagement résultant d'un manquement à ses obligations par le Partenaire Affilié, le Commerçant ou des tiers impliqués, ainsi que les pénalités et/ou frais de traitement imposés par des tiers impliqués, ou toutes autres charges relatives au dossier concerné.

Les parties concernées tiennent CashSentinel quitte et indemne de toute obligation à cet égard et prennent à leur charge ces prétentions et toutes autres charges liées au dossier concerné.

La responsabilité contractuelle ou pénale de CashSentinel (en particulier en cas de négligence), à l'égard des personnes agissant en notre nom, ne peut en aucun cas être engagée en raison des dommages et pertes suivants découlant du ou relatifs au présent contrat, ou de toute autre manière :

- i. toute perte de bénéfices, de clientèle, d'activités, de contrats, de revenus ou d'économies prévues, même si nous sommes informés de la possibilité de tels dommages, pertes de bénéfices, de clientèle, d'activités, de contrats, de revenus ou d'économies prévues ; ou
- ii. toute perte ou corruption de données ; ou
- iii. toute perte ou tout dommage qui n'est pas directement imputable au non-respect de notre part des présentes CG ; ou
- iv. toute perte ou tout dommage au-delà de ce qui résulte directement d'un non-respect de notre part des présentes CG (que vous soyez en mesure ou non de prouver une telle perte ou un tel dommage).

13.3 Absence de garantie

Sauf indication contraire dans les présentes CG et sans préjudice des droits qui vous sont accordés par la loi, nous fournissons les Services sans aucune garantie explicite ou implicite. CashSentinel n'a aucun contrôle sur les biens et services vendus sur les Places de marché, et CashSentinel ne peut garantir qu'un Partenaire Affilié ou un Commerçant réalisera une Transaction, ou est autorisé à la réaliser. CashSentinel ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou protégé aux Services. Nous ne sommes pas responsables des retards qui peuvent survenir dans le cadre de la fourniture des Services sur la Plateforme.

Vous acceptez que votre accès aux Services soit occasionnellement restreint pour permettre la correction d'erreurs, la maintenance ou l'introduction de nouvelles fonctionnalités ou services. Sauf indication contraire expresse dans les présentes, CashSentinel déploiera tous efforts raisonnables pour s'assurer que les demandes électroniques présentées par les Utilisateurs pour créditer leur Compte bancaire soient traitées dans un délai raisonnable.

13.4 Rémunération / remboursement

Vous acceptez de défendre, de rembourser ou de dédommager (en termes juridiques d'« indemniser ») et de dégager CashSentinel, les personnes qui travaillent pour CashSentinel ou qui sont autorisées à agir en notre nom, de toute responsabilité relative à une plainte ou une réclamation (même si elle concerne des frais juridiques) qu'un tiers pourrait soulever et qui serait liée à une violation commise par vous, vos employés ou vos représentants, ou à une

infraction à toute loi et/ou à l'utilisation des Services.

13.5 Intégralité de l'accord et droits de tiers

Les présentes CG contiennent l'intégralité de l'accord entre les Utilisateurs et CashSentinel relatif aux Services sur la Plateforme. Tous les articles ainsi que les différentes modalités et conditions qui demeurent applicables en raison de leur nature resteront en vigueur après la résiliation des Services. Si une clause des présentes CG est déclarée nulle ou inapplicable, cette clause sera annulée, toutes les autres clauses restant applicables. Toute personne qui n'est pas partie aux présentes CG est privée du droit de s'y référer ou de demander l'application de ses dispositions.

14. Transfert des droits et obligations

Il vous est interdit de transférer un droit ou une obligation prévu(e) dans les présentes CG sans le consentement écrit préalable de CashSentinel, et vous n'êtes pas autorisé à transférer à un tiers des fonds dus en votre nom sur les Comptes Séquestres.

15. Octroi de licence ; logiciels de tiers

Si vous utilisez un logiciel CashSentinel sur une plateforme, CashSentinel et ses concédants de licence vous accordent un droit limité, non transférable et non exclusif de l'utiliser pour votre usage personnel uniquement et en accord avec la documentation fournie, y compris les mises à jour, les mises à niveau, les nouvelles

versions et les logiciels de remplacement décrits ici. Il vous est interdit de louer, prêter ou transférer de quelque manière que ce soit les droits du logiciel à un tiers. Vous devez vous conformer aux conditions d'utilisation énoncées dans la documentation CashSentinel et aux instructions que nous fournissons régulièrement dans le cadre des Services. Si vous ne respectez pas les instructions et les exigences de CashSentinel relatives à l'utilisation des Services, vous serez tenu responsable de tous les dommages subis par vous-même, CashSentinel et des tiers. Vous vous engagez à ne pas modifier, reproduire, adapter, distribuer, afficher, publier, effectuer des opérations d'ingénierie inverse, traduire, démonter, décompiler, ni tenter de quelque façon que ce soit de recréer un des codes source dérivés du logiciel. Vous reconnaissez que tous les droits, titres et intérêts relatifs au logiciel CashSentinel sont détenus par CashSentinel.

CashSentinel se réserve le droit de modifier le logiciel et les interfaces, de les adapter, de vous présenter une nouvelle version ou de modifier à tout moment les fonctionnalités et/ou les caractéristiques du logiciel.

16. Protection des données à caractère personnel

CashSentinel est soumis à la législation applicable en matière de protection des données. À cette fin, CashSentinel recueille et traite des données à caractère personnel afin de fournir les Services. La collecte et le traitement seront effectués dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel et conformément à la réglementation en

vigueur en matière de protection de ces données, et notamment à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. CashSentinel mettra également en place des mesures techniques pour assurer la sécurité de ces données et pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Si les Données à Caractère personnel requises au moment de l'abonnement ne sont pas fournies, l'accès aux Services peut vous être refusé.

CashSentinel n'utilisera les Données à Caractère personnel qu'aux seules fins de gérer la relation relative à la fourniture des Services, d'évaluer les risques, la sécurité et la prévention des défauts de paiement et des fraudes, de traiter vos demandes et réclamations et de respecter les obligations légales et réglementaires, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Vous êtes informé qu'un tel traitement est nécessaire en particulier pour l'exécution des Services et pour le respect des obligations légales auxquelles CashSentinel est soumis.

Si CashSentinel est amené à traiter des Données à Caractère personnel dans un but autre que celui pour lequel elles ont été collectées, vous serez informé au préalable de cette autre finalité et de toute autre information pertinente relative à ce traitement.

Les Données à Caractère personnel traitées dans le cadre du présent document sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités mentionnées ci-dessus. Sauf disposition contraire de la législation et de la réglementation, les Données à Caractère personnel ne seront pas

conservées au-delà de la date d'entrée en vigueur de la résiliation des Services. De plus, les Données à Caractère personnel relatives à une identification seront conservées pendant une période de dix (10) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, conformément aux exigences légales et réglementaires obligatoires applicables à CashSentinel.

Les Données à Caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers sans votre consentement explicite. Vous êtes toutefois informé que des Données à Caractère personnel peuvent être transmises à des sous-traitants de CashSentinel pour les finalités susmentionnées, à condition que :

- ces sous-traitants n'agissent que sur instruction de CashSentinel, exclusivement pour le compte de cette dernière ; et
- ces sous-traitants soient soumis à une réglementation garantissant un niveau de protection suffisant à cet égard.
- CashSentinel s'assure que les sous-traitants prennent les mesures nécessaires pour préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel.
- vous soyez informé en cas de violation des Données à caractère personnel présentant un risque élevé (perte, intrusion, destruction,...).

Vous serez également informé à l'avance de tout transfert de données en dehors de la Suisse et de l'Union européenne.

Vous pouvez demander une liste de nos sous-traitants en adressant une demande au service à la clientèle indiqué plus haut dans ce document.

CashSentinel se réserve le droit de divulguer des Données à Caractère personnel à la demande d'une autorité

judiciaire pour se conformer à toute loi ou réglementation applicable, pour protéger ou défendre vos droits ou ceux d'autres Utilisateurs, si des circonstances impérieuses le justifient ou pour protéger la sécurité des Utilisateurs, les Services ou le public.